



ARRETE N° 2024 - 253
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Déménagement
Rue Pestel n° 12
Le Mercredi 1er Mai 2024

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,
VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,
VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de Mme LECESNE Madeleine, afin de pouvoir réglementer la circulation, dans le cadre de son déménagement, Rue Pestel au n° 12, Le Mercredi 1er Mai 2024, de 9h00 à 17h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Demandeuse est autorisée, dans le cadre de son déménagement, Rue PESTEL au n° 12, à réglementer la circulation dans cette rue, MERCREDI 1ER MAI 2024, de 9h00 à 17h00.

ARTICLE 2 : Circulation et stationnement, Rue Pestel, aux dates et horaires cités dans l'Article 1 :

- Circulation interdite, **uniquement pendant le chargement du Camion.**
- Stationnement interdit à proximité du lieu d'intervention et réservé à la demandeuse.

ARTICLE 3 : L'accès aux Services de Secours et de Police sera maintenu.

ARTICLE 4 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté, seront posés par la Demandeuse.

Si besoin de prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63 et à récupérer au 9, route Emile Renouf à Honfleur. Les panneaux prêtés seront à rapporter aux horaires d'ouverture du site.

ARTICLE 5 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Demandeuse, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 22 Avril 2024
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

